



GT du 3 septembre 2014
Réunion technique d'approfondissement

RTA Cadres supérieurs
La Direction Générale ne sait plus quoi faire de ses Inspecteurs Principaux...

Comme vous le savez (voir sur notre site notre compte rendu à ce sujet), la Direction générale nous a présenté au début de la période de congés ses travaux en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Effectifs de Cadres supérieurs (GPEEC). **Dans cette étude, SPIB annonçait des perspectives annuelles de recrutements d'AFIPA à hauteur de 70 à 80 pour les 3 à 5 prochaines années.**

Après cette annonce forte qui a semé le trouble chez les Inspecteurs Principaux, le service RH nous a informé quelques jours avant la rentrée, de sa volonté de reprendre les discussions sur les règles de gestion des cadres supérieurs dans le cadre de groupes de travail thématiques.

Ont été transmis aux organisations syndicales une convocation pour une première réunion le 3 septembre, ainsi que 4 fiches portant sur les thèmes suivants :

- **données statistiques, relatives aux IP « N1 »,**
- **modalités d'extinction du dispositif « N1 »,**
- **règles de gestion relative aux mutations à équivalence des IP N1 à compter de 2015,**
- **accès des cadres supérieurs de la DGFIP au grade d'AFIPA.**

Pendant plus d'une heure, les débats ont porté sur la note de service relative à l'accès aux postes comptables sortie pendant l'été ; en effet, certaines organisations syndicales (dont les délégations présentes ne comportaient que des Inspecteurs ou des Inspecteurs Divisionnaires...) ont multiplié les questions pour s'assurer notamment que toutes les "garanties" (géographiques et indemnitaires) seraient données aux chefs des structures supprimées au 1er janvier 2015 (soit moins d'une vingtaine) qui bénéficient par ailleurs d'un droit de priorité ou encore dénoncer l'impossibilité pour les comptables d'opérer des doubles salto...

Lorsque le sujet à l'ordre du jour a **enfin** pu être abordé, nous avons tout de suite indiqué très clairement, avec force et de façon répétée, que **nous étions plus que déçus du contenu donné à ce GT de rentrée. (Vous trouverez à cet effet l'intégralité de notre déclaration liminaire ici).**

En effet, face à une problématique globale, celle des déroulés de carrières de TOUS les Inspecteurs principaux, dans les prochaines années, la **Direction générale propose de bricoler**, chaque année une solution différente pour gérer la pénurie...

Ainsi, la fiche portant sur la sélection AFiPA traitait uniquement de la détermination de la plage d'appel de la prochaine sélection au grade d'AFiPA (TA AFiPA 2015).

Confrontée à des taux de promotion se resserrant (du fait de la baisse du nombre de postes offerts), la DG avait déjà traité les deux derniers tableaux de manière différenciée en organisant un système de report de prise de grade pour une partie de ces tableaux.

Le SCSFiP dénonce depuis longtemps cette gestion au coup par coup qui porte en elle le germe des blocages et situations injustes que la DG nous demande aujourd'hui de l'aider à gérer. Nous avons donc clairement refusé de participer à une nouvelle séquence de cavalerie sans cap défini et sans vision globale !

Le sujet n'est pas l'accès de certains IP d'une filière au grade d'AFIPA mais bien l'accès de TOUS les IP.

Le SCSFiP a donc indiqué qu'il n'accepterait de discuter que des perspectives à court et moyen terme de carrières de tous les IP aspirant à passer dans le futur la sélection AFIPA soit environ 1200 collègues selon notre décompte, dont 781 issus de concours filiarisés et 409 du concours d'IP fusionné.

En réponse, RH a confirmé ne pas pouvoir régler la problématique dans sa globalité dès maintenant. Ce faisant, nous lui avons indiqué **qu'elle gardait entre ses mains une grenade dégoupillée.**

Alors que la Direction générale a cherché à entrer dans une exégèse des propos de l'ancien DGA, Philippe RAMBAL en son temps, pour chercher à démontrer qu'on voulait lui faire dire bien plus qu'il ne le souhaitait, nous avons rappelé les garanties données et fait de leur respect une condition de la poursuite des débats.

Pour dépasser ces échanges stériles, le SCSFiP a demandé que la Direction Générale fournisse rapidement aux OS des statistiques fiables en matière de GPEEC et communique son hypothèse cible quant à la durée moyenne de passage prévisionnel dans le grade d'IP.

Aucun des scénarios proposés par RH ne permettant de s'assurer que les garanties données étaient et seraient respectées pour l'ensemble des IP, le SCSFiP a donc de ce fait refusé de les discuter.

Face à notre opposition, RH a été finalement obligée de dévoiler son scénario préférentiel. Il s'agirait du scénario suivant :

- ⤴ **Ne pas appeler la promotion 2009 de la filière fiscale,**
- ⤴ **Ne pas permettre aux IP de la promotion 2008 de la filière gestion publique de valider leur N1. Si ces derniers souhaitaient toutefois se présenter, cela serait dans les conditions normales de la sélection.**

Pour l'administration, cette option permettrait:

- ⤴ de restreindre la base des candidats potentiel puisque seuls pourraient participer les cadres précédemment appelés n'ayant pas épuisé leurs possibilités de présentation,

- ⤴ de faire peser l'effort sur les cadres issus des deux filières,
- ⤴ de maintenir un taux de sélection convenable tout en absorbant le report 2014 de la gestion publique (17 collègues) et accessoirement un sur-effectif du nombre d'AFIPA évalué par l'administration à 35 (point que nous avons, comme trop souvent, découvert au travers le contenu des fiches).

Concernant les IP N1 de la promotion 2008 qui choisiraient de ne pas se présenter, ils "*attendront d'être invités par la direction générale à participer à la sélection*", en application des règles spécifiques aux IP N1 que l'administration, pour l'instant, ne remet pas en cause.

Ceux qui participeraient à la sélection 2015 "dans les conditions de droit commun", ne pourraient plus se prévaloir de leur garantie N1 dans les sélections ultérieures.

Pour le SCSFiP, il s'agit de faire une quasi année blanche pour tous, ce qui :

- ne fait que **reporter la problématique sur les années suivantes** et ne garantit ainsi pas les taux de promotion à venir
- est **anxiogène pour tous les IP** aspirant à passer AFIPA, ne leur donnant aucune visibilité sur le traitement qui leur sera appliqué dans les années à venir.
- est **un manque de respect patent** pour tous les collègues ayant déjà commencé leur préparation à cette sélection.

En outre, la Direction générale a confirmé que les IP N1 réussissant le TA AFIPA seraient promus sur place, puisqu'ils avaient déjà fait leur mobilité fonctionnelle et géographique. En cas d'échec de ces collègues il a été acté que le régime indemnitaire était perdu après 24 mois, mais qu'il n'y avait aucune obligation de quitter le département d'affectation.

Au final, le SCSFiP a rappelé avec force que les cadres supérieurs **pouvaient tout à fait entendre les contraintes actuelles et à venir à condition qu'elles s'inscrivent dans un plan global visant à garantir des taux de promotions équitables dans le temps et entre promotions.**

Partant de là, la Direction Générale doit pouvoir déterminer le nombre de tableaux d'avancement permettant de respecter les engagements donnés au IP issus des concours filiarisés organisés jusqu'en 2011 : on connaît le nombre de cadres concernés, et les possibilités de promotions annuelles. La DG doit également donner de la visibilité aux IP issus du concours fusionné.

Au lieu de dire clairement les choses, on gère les promotions d'IP les unes après les autres en usant d'artifices et au final, le désenchantement et le mécontentement gagnent toute la population des IP.

D'ailleurs, nous avons rappelé au cours des débats notre récent combat (et la mobilisation exceptionnelle des IP et des AFIPA sur le sujet) pour la mise en place du principe du respect de la hiérarchie des grades pour l'accès aux postes comptables. Dans toutes nos communications, nous avons toujours dit que le respect de ce principe permettrait de desserrer l'étau que vont subir les IP en terme de possibilité d'accès au grade d'AFIPA.

Nous avons été les seuls à défendre cette position et la DG a opté pour un pseudo statu-quo sur une base qui défavorise les IP et AFIPA.

Au final, et la DG est désormais obligée de l'admettre, ce sont les carrières des Inspecteurs Principaux qui vont être sacrifiées :.quelle belle notion de justice!!!

Mais reconnaissons volontiers, au terme de cette réunion du 3 septembre, que la Direction générale n'a pas de plan caché : **elle ne sait tout simplement pas comment elle va gérer nos carrières au-delà de l'année qui vient !**